

**Bureau du vérificateur général du Canada
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec les :

Communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

La vérificatrice générale du Canada est un mandataire du Parlement. Elle est indépendante du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que d'autres lois et décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

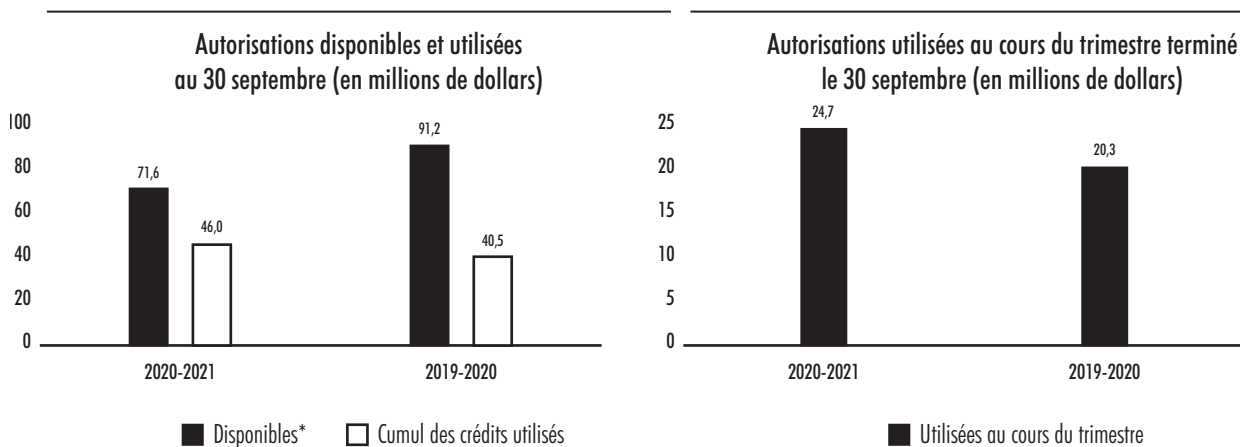
Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et celles utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Pour l'exercice 2019-2020, toutes les autorisations de crédits ont été fournies au premier trimestre. En raison de la pandémie de COVID-19 et du peu de séances organisées au printemps par le Parlement pour étudier les crédits, toutes les autorisations de crédits pour l'exercice 2020-2021 devraient être reçues en décembre 2020. Ce changement explique la diminution des autorisations disponibles aux fins d'utilisation à la fin du deuxième trimestre comparativement à l'an dernier.

Les autorisations utilisées ont augmenté en raison de la croissance de la main-d'œuvre et des structures salariales révisées qui ont été annoncées aux trimestres précédents.



* Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre

Risques et incertitudes

Le principal risque qui pèse actuellement sur le Bureau est lié à sa capacité restreinte de s'acquitter de ses missions d'audit de performance. Ce risque découle du sous-financement important du Bureau au cours des dernières années, qui a obligé celui-ci à réduire le nombre d'audits réalisés par sa pratique d'audit de performance. Ce risque a été aggravé par les pressions imposées aux activités du Bureau en raison de la pandémie de COVID-19 et par le fait que la Chambre des communes a demandé la réalisation d'audits de performance particuliers, ce qui nécessitera des ressources considérables.

La capacité d'investir dans l'architecture des TI et les systèmes informatiques nécessaires aux audits et aux services corporatifs s'ajoute aux risques auxquels le Bureau est confronté. Ces investissements ont été repoussés à cause du sous-financement du Bureau.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Il n'y avait aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel et au programme au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021.

Approuvé par :

La vérificatrice générale du Canada,

La vérificatrice générale adjointe
et dirigeante principale des finances,

Karen Hogan, CPA, CA

Lucie Cardinal, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 27 novembre 2020

État des autorisations (non audité)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	(en milliers de dollars)					
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	64 402	22 481	41 939	83 731	17 793	36 072
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 660)	(243)	(856)	(2 660)	(23)	(656)
Crédit net 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	61 742	22 238	41 083	81 071	17 770	35 416
Autorisations législatives budgétaires	9 822	2 455	4 910	10 154	2 538	5 077
Autorisations budgétaires totales	71 564	24 693	45 993	91 225	20 308	40 493
Autorisations non-budgétaires	–	–	–	–	–	–
Autorisations totales	71 564	24 693	45 993	91 225	20 308	40 493

* Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Dépenses :						
Personnel	63 092	21 335	40 295	79 505	17 410	35 036
Transports et communications	3 320	188	311	3 837	947	1 975
Information	591	483	532	651	64	222
Services professionnels et spéciaux	4 677	2 287	4 032	6 367	1 318	2 489
Location	1 101	269	1 217	1 654	167	897
Services de réparation et d'entretien	171	14	31	298	48	74
Services publics, fournitures et approvisionnements	182	29	46	307	64	81
Acquisition de matériel et d'outillage	1 003	316	370	1 232	304	366
Autres subventions et paiements	87	15	15	34	9	9
Dépenses budgétaires brutes totales	74 224	24 936	46 849	93 885	20 331	41 149
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(19)	(46)	(660)	(23)	(123)
Des audits internationaux	(2 000)	(224)	(810)	(2 000)	–	(533)
Total des sommes recouvrées	(2 660)	(243)	(856)	(2 660)	(23)	(656)
Dépenses budgétaires nettes totales	71 564	24 693	45 993	91 225	20 308	40 493